

**Décision n°2020/0417 portant modification
du mandataire suppléant de la régie de
recettes auprès du Parc national des
Cévennes**

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

VU le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes ;

VU la décision n° 2020/0125 du 9 juin 2020, modifiant la régie de recettes auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes, selon les modalités fixées ;

Vu l'agrément de l'agent comptable ;

Considérant le départ de Madame Chantal BLECON au poste de mandataire suppléant au 30 septembre 2020.

D É C I D E :

ARTICLE 1 : L'article 3 alinéa 1 de la décision n°2020-0351 du 15/09/2020 portant nomination du régisseur de la régie de recettes auprès de l'EP du Parc national des Cévennes est modifié.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de Madame BLECON CHANTAL à compter du 1^{er} octobre 2020.

ANB

ARTICLE 3 : Madame POIRIER DE NARCAY Florence est nommée mandataire suppléant auprès de Madame BEAUSSART Fanny en remplacement de Madame BLECON Chantal.

Pour avis conforme, à Vincennes, le 07/10/2020

L'Agent Comptable,

Anne-Marie DOS REIS

L'Agent Comptable
du groupement comptable
de l'ONF, des Parcs nationaux et de l'EPMP

Fait à Florac-Trois-Rivières, le 12/10/2020

La Directrice, ~~l'établissement public du~~
Anne LEGILE ~~Parc National des Cévennes~~
Par délégation
Le Directeur adjoint
Rémy CHEVENEMENT

Pour acceptation,

Le régisseur

Pour acceptation,

Poirier de Narcay
Le mandataire suppléant